

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 464

22 décembre 2023

Pages 11343 à 11412

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025.....	11346
Délibération n° 2023-12-12-5 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 décembre 2023 relative à l'élection des représentantes et représentants des usagers et usagères à la commission du Pôle Licence Collegium de La Rochelle Université.....	11347
Délibération n° 2023-12-18-2-1 du 18 décembre 2023 relative à la répartition par discipline des possibilités de promotions internes au titre de l'année 2024 attribuées à La Rochelle Université en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.....	11348
Délibération n° 2023-12-18-2-2 du 18 décembre 2023 relative à la campagne d'emplois 2024	11349
Délibération n° 2023-12-18-3-1-1 du 18 décembre 2023 portant adoption du budget rectificatif technique 2023 de La Rochelle Université et de la Fondation La Rochelle Université	11357
Délibération n° 2023-12-18-3-2-1 du 18 décembre 2023 portant adoption du budget initial 2024 de La Rochelle Université.....	11372
Délibération n° 2023-12-18-3-2-2 du 18 décembre 2023 portant adoption du budget initial 2024 de la Fondation La Rochelle Université.....	11381
Délibération n° 2023-12-18-3-3 du 18 décembre 2023 relative à l'attribution d'un soutien financier octroyé par le Département de la Charente Maritime à Madame Céline Albert, ancienne doctorante de La Rochelle Université, lauréate du prix Homeward Bound 2023	11390
Délibération n° 2023-12-18-5-1 relative à l'approbation de la modification de la convention-cadre de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine.....	11390
Délibération n° 2023-12-18-5-2 du 18 décembre 2023 relative au rapport d'activité 2022 de La Rochelle Université.....	11391
Délibération n° 2023-12-18-6-1 du 18 décembre 2023 modifiant la délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025.....	11391
Délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025.....	11393
Délibération n° 2023-12-18-7-1 du 18 décembre 2023 relative à l'approbation des conventions d'usage et de service relative à la solution logicielle Pégase.....	11395
Délibération n° 2023-12-18-8-1 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université.....	11396

Arrêtés

Arrêté n°2023-683 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Management des systèmes d'information, parcours Conseil en management des systèmes d'information.....	11402
Arrêté n° 2023-685 du 15 décembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique,	

de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université..... 11402

Arrêté n° 2023-696 du 22 décembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université..... 11408

Arrêté de l'IUT

Arrêté n° 2023-715 du 22 décembre 2023 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université..... 11410

Délibérations

Délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025

Séance du 27 novembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 novembre 2023,
Considérant les moyens d'enseignement dont dispose La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

ADOpte les capacités d'accueil suivantes pour l'accès en premier cycle à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2024-2025, annexées à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 27 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

Structure	Niveau	Mention	Parcours	Capacités 2024
Direction de l'orientation et de l'insertion	DU	Pareo		30
Pôle licences collégium	CMI	Génie civil - Cursus Master en Ingénierie		20
		Géographie et aménagement - Cursus Master en Ingénierie		10
		Informatique - Cursus Master en Ingénierie		20
		Mathématiques		10
		Physique, chimie - Cursus Master en Ingénierie		15
		Sciences de la Terre - Cursus Master en Ingénierie		10
		Sciences de la vie - Cursus Master en Ingénierie		0
		Sciences pour la santé - Cursus Master en Ingénierie		0
	CPGE	ECG - Mathématiques appliquées + ESH		48
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-coréen	70
		Langues étrangères appliquées	Anglais-chinois	105
		Langues étrangères appliquées	Anglais-espagnol-portugais	140
		Langues étrangères appliquées	Anglais-indonésien	35
		Double licence – Droit / LEA	Anglais-coréen	10
		Double licence – Droit / LEA	Anglais-chinois	10
		Double licence – Droit / LEA	Anglais-espagnol-portugais	10
		Double licence – Droit / Histoire		16
		Lettres		100
		Droit		247
		Gestion		200
		Génie civil		65
		Informatique		125
		Mathématiques		40
		Physique, chimie		40
		Sciences de la Terre		33
		Sciences de la vie		155
		Sciences pour la santé		80
		LAS - Sciences de la vie		20
		LAS - Sciences pour la santé		20
	Double licence - Géographie et aménagement / Histoire		11	
Double licence - Histoire / Géographie et aménagement		18		
Géographie et aménagement		38		
Histoire		105		

Délibération n° 2023-12-12-5 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 décembre 2023 relative à l'élection des représentantes et représentants des usagers et usagères à la commission du Pôle Licence Collegium de La Rochelle Université

Séance du 12 décembre 2023

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium, notamment leur Titre 4,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCLAME Madame Marie Chassin et Monsieur Ulysse Auplat, représentante et représentant de la liste Efficience, élu.e représentante et représentant des usagers et usagères à la commission du Pôle Licences Collegium de La Rochelle Université avec 6 votes pour et 2 votes nuls.

Fait à La Rochelle, le 12 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-12-18-2-1 du 18 décembre 2023 relative à la répartition par discipline des possibilités de promotions internes au titre de l'année 2024 attribuées à La Rochelle Université en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,
Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,
Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,
Vu le protocole d'accord du 12 octobre 2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels pour la recherche
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Considérant la demande d'amendement du projet de délibération formulée en séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 24 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE la répartition par discipline des possibilités de promotions internes au titre de l'année 2024 attribuées à La Rochelle Université en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés comme suit :

- > Sections 65 ou 67 (1 poste),
- > Sections 2 ou 3 (1 poste).

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Délibération n° 2023-12-18-2-2 du 18 décembre 2023 relative à la campagne
d'emplois 2024**

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les avis du comité social d'administration d'établissement des 8 et 15 décembre 2023,
Vu l'avis du conseil académique du 29 novembre 2023,
Considérant les correctifs apportés en séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 19 voix pour et 7 voix contre
APPROUVE les propositions, corrigées en séance, d'utilisation pour l'année 2024 des emplois
d'enseignants, enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS conformément aux tableaux
annexés à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe - Enseignants-Enseignants Chercheurs sur financement SCSP

	EMPLOIS ENSEIGNANTS et ENSEIGNANTS-CHERCHEURS														Solde										
	TITULAIRES						CONTRACTUELS																		
	= Maintiens			+ Mesures +			- Mesures -			= Maintiens				+ Mesures +		- Mesures -									
	PR	MCF	E2D	PR	MCF	E2D	PR	MCF	E2D	ECC	EC	ATER	PAST	ECC		EC	ATER	PAST							
Biologie	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-1	-	-	-	-			
Biotech	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Droit Sc.Po	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	1	-	-	-	-	-	-	-1	-	-	-	-	-1		
Genie Civil	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1		
IAE	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+1	
INFO	-	-	-	-	-	-	-1	-	1	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-1	-	-	-1	
LEA	-	-	-	-	-	1	-	-	-	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-	-	-	
LEA/IUT Tech de co	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LETTRES	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-	-	-	
SHS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-1	-0,5	+0,5	
STerre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
IUT Génie Bio	-	-	-	-	-	-	-1	-	-	1	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
IUT Génie Civil CD	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-	-	
IUT Info	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
IUT Réseaux Tel	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IUL-FLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
IUL-LV	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SUAPSE	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE TOTAL	1	-	2	+1	+2	+4	-2	-	-3	6	16	10	1	+3	+5	-	-	-4	-3	-2	-1,5			-0,5	
Solde détaillé	+2,0						-2,5																		

Coût annuel : 140 766 €

Enseignants-Enseignants Chercheurs :

Proposition	EMPLOI DEPART	EMPLOI ARRIVEE	Département -section	Labo	Coût	Remarque
Transformation	ENS CONT ENS CONT ENS CONT	PRAG PRAG PRAG	Lettres Moderne LEA Portugais Génie Civil Construction Durable (IUT)	- - -	+ 61 277 € + 61 277 € + 61 277 €	2024 2024 2024
Transformation	Ens. Chercheur contractuel Ens. Chercheur contractuel Ens. Chercheur contractuel	MCF MCF ENS CONT	Biologie 67-68 RT (IUT) 27-61 RT (IUT)	LIENSS L3I	+54 723 € +54 723 € -4 968 €	Concours 26-1° Concours 26-1°
Transformation	ATER ATER	Ens. Chercheur contractuel Contractuel Biatss A	SHS (Anthropologie) 20 Informatique	LIENS'S	+6 103 € (+3 146 €)	
Transformation	PAST/MCF	ENS CONT	SHS -géographie		+10 413 €	
Transformation	PRCE PRCE PRCE PRCE	ENS CONT ENS CONT ENS CONT PRAG	Génie Bio (IUT) Anglais (IUL) Anglais (IUL) Anglais (IUL)		-45 221 € - 45 221 € -45 221 € +16 056 €	PRAG 2025 2024
Transformation	PR	Ens. Chercheur contractuel	Informatique 27	L3i/ MIA	- 90 134 €	
Suppression	2 PAST/MCF Ens. Chercheur contractuel		Génie Civil Droit Science Politique	LASIE	-58 700 € - 44731 €	

Enseignants-Enseignants Chercheurs :

Proposition	EMPLOI	Département -section	Labo	Coût	Remarque
Maintien Titulaire	PRAG	SUAPSE - EPS		0	2024
Redéploiement	PR PR	Biologie - 67 Génie Civil – 60-28	CEBC LASIE	0 0	Concours 46-1° Concours 46-1°
Requalification Enseignant Contractuel	ENS CONT expert	Génie Bio (IUT)		+3 342 €	
Création	PRAG Ens. Chercheur contractuel	Eco-Gestion IUT Génie Bio – 64-65-66-68	CEBC	+101 040 € +44 731 €	2024 MCF CE 2025
Rehaussement LPR	PR PR	02-03 67-65			
Rehaussement Etablissement	Maximum 2 PR				Décision à venir

Annexe - Emplois BIATSS sur financement SCSP

	EMPLOIS BIATSS												Solde	Solde Total												
	TITULAIRES						CONTRACTUELS								Solde											
	= Maintiens		+ Mesures +		- Mesures -		= Maintiens		+ Mesures +		- Mesures -															
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C				A+	A	B	C							
Collegium	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	+1	+1	-	-	-	-	-	+1	+1				
ILUDI	-	2	-	-	-	-	+2	-	-	-1	-	-1	-	1	3	6	-	+1	-	-	-	-	-	-	+1	+1,0
IUT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	+1	-	-1	-1,0
Agence Comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	+1	-	-	-	-	-1	-	-	-
BU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cabinet et DGS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DirCom	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DAFAP	-	-	-	-	-	+1	-	-	-	-	-1	-	-	1	1	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DAPS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DGS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DIDEV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	+1	-	-	-	-	-1	-	-
DOI/DIDEV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DOI	-	-	-	1	+1	-	-	-	-	-1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DPAL	-	-	-	-	-	+1	-	-	-	-	-	-	-	1	2	7	-	-	-	-	-	-	-	-	+1	+1,0
DPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DRIEF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	+1	-	-	-	-	-1	-	-
DRRH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	2	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+1	-	-	-	-	-1	-	-	-
OFIVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SDSU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE TOTAL	-	4	-	1	+1	+2	+2	-	-	-3	-2	-2	3	16	16	33	-	+4	+3	-	-	-	-1	-2	+2	+1,5
Solde détaillé	-2						+4						+2	+1,5												

Coût annuel : 45 537 €

BIATSS titulaires :

Proposition	EMPLOI DEPART	EMPLOI ARRIVEE	Service - Composante	Labo	Coût	Remarque
Transformation Transformation Transformation	TECH (T) ATRF (T) ASI (T)	CDD TECH CDD TECH TECH	IUT Collegium ILUDI		- 20 974 € - 13. 224 € - 21 762 €	
Rehaussement (T) Rehaussement (T) Rehaussement (T)	ARTF TECH IGE	TECH Bap J ASI Bap J IGR Bap J	ILUDI DAFAP DOI		+7750 € +11 270 € +16 353 €	Concours Concours interne Concours interne
Redéploiement (T)	ASI IUT	ASI	DPaL		0	
Maintien (T)	IGE IGE ASI	IGE IGE ASI	ILUDI ILUDI Collegium		0 0 0	Mutation Recrutement au fil de l'eau Concours ou Mutation
		EMPLOI ARRIVEE	Service- composante	Labo	Coût	Remarque
Création		IGE Bap A		PELAGIS		Concours interne

BIATSS Contractuels :

Proposition	EMPLOI DEPART	EMPLOI ARRIVEE	Service - Composante	Labo	Coût	Remarque
Rehaussement	C	B	DIDEV		+3 147 €	
Rehaussement	C	B	DRIEF		+3 147 €	
Rehaussement	B	A	DSI (audiovisuel)		+7 455 €	
Rehaussement	B	A	Agence Comptable		+7 455 €	
Création	ATER	A A	Département informatique	LASIE	+41 774 € +3146 €	Poste SV

Annexe - Synthèse campagne d'emplois

E-EC	HETD
- 1PR	-192
+2 MCF	+384
+1 PRAG	+384
-1ECC	-192
+2 EC	+768
-2 ATER	-384
-1,5 PAST	- 288
- 0,5	+480

Pour le E-EC, les emplois sont au profit de postes de titulaires.
la

BIATSS
+1 IGR
-1 IGE
-2 ATRF
4 A contractuels
2 B contractuels
-2 C contractuels
+2

Les créations de BIATSS sont en soutien à recherche et à l'enseignement.

Délibération n° 2023-12-18-3-1-1 du 18 décembre 2023 portant adoption du budget rectificatif technique 2023 de La Rochelle Université et de la Fondation La Rochelle Université

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnelle (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu la délibération n° 2022-12-12-5-2 du 12 décembre 2022 portant adoption du budget initial 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 20 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le budget rectificatif technique de La Rochelle Université par adoption des tableaux budgétaires n° 1a et b, 2, 4, 6 et 9 annexés à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

TABLEAU 1a
Tableau des emplois
BUDGET RECTIFICATIF 2023 AGREGE

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (=a+b)	Unité
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement				ETP
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement	706,0	274,3	979,3	ETPT

NB: Pour les opérateurs de l'État, l'autorisation d'emplois sous plafond doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'État en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme

Tableau n°1b (à remplir et transmettre au recteur, et à annexer aux prochaines décisions budgétaires modificatives)
Tableau des emplois présenté par l'établissement cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget

BUDGET RECTIFICATIF 2023 AGREGE

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global	
			En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois					
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	323,91		323,9
			CDI	3,33	2,1	5,4
		Non permanents	CDD	75,87	56,0	131,9
S/total EC			403,11	58,1	461,2	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-	
BIATSS	Permanents	Titulaires	233,78		233,8	
		CDI	23,21	49,8	73,0	
		Non permanents	CDD	44,85	166,4	211,3
	S/total Biatss			301,84	216,2	518,0
Totaux			704,95	274,3	979,3	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			761 ⁽³⁾		Plafond global des emplois voté par le CA	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en
 Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget Agrégé
BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES				RECETTES		
	Montants		Montants		Montants		
	AE		CP				
	BI 2023	BR 2023	BI 2023	BR 2023	BI 2023	BR 2023	
Personnel	76 795 594 €	72 634 261 €	76 795 594 €	72 634 261 €	86 841 027 €	83 896 264 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	17 938 754 €	17 998 845 €	17 938 754 €	17 998 845 €	66 842 121	67 543 708	Subvention pour charges de service public
					587 178	855 138	Autres financements de l'Etat
					467 898	556 629	Fiscalité affectée
Fonctionnement	22 536 221 €	18 381 975 €	24 303 682 €	19 191 263 €	7 041 925	5 061 427	Autres financements publics
					11 901 905	9 879 362	Recettes propres
Intervention							
					26 859 518 €	19 711 403 €	Recettes fléchées*
					4 590 258	1 545 509	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	18 366 831 €	10 074 401 €	20 264 209 €	9 104 748 €	22 152 050	17 919 409	Autres financements publics fléchés
					117 210	246 485	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	117 698 646 €	101 090 637 €	121 363 485 €	100 930 271 €	113 700 545 €	103 607 667 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)				2 677 395 €	7 662 940 €		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget principal
BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES					RECETTES		
	Montants		Montants		Montants		
	AE		CP				
	BI 2023	BR 2023	BI 2023	BR 2023	BI 2023	BR 2023	
Personnel	76 710 894 €	72 633 442 €	76 710 894 €	72 633 442 €	86 305 563 €	83 835 579 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	17 938 754 €	17 938 754 €	17 938 754 €	17 938 754 €	66 842 121	67 543 708	Subvention pour charges de service public
					587 178	855 138	Autres financements de l'Etat
					467 898	556 629	Fiscalité affectée
Fonctionnement	22 200 876 €	18 318 611 €	23 968 337 €	19 127 899 €	7 035 325	5 054 827	Autres financements publics
					11 373 041	9 825 277	Recettes propres
Intervention							
					26 859 518 €	19 711 403 €	Recettes fléchées*
					4 590 258	1 545 509	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	18 244 812 €	10 074 401 €	20 142 190 €	9 104 748 €	22 152 050	17 919 409	Autres financements publics fléchés
					117 210	246 485	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	117 156 582 €	101 026 454 €	120 821 421 €	100 866 088 €	113 165 081 €	103 546 982 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)				2 680 894 €	7 656 340 €		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget Fondation
BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES					RECETTES		
	Montants AE			Montants CP		Montants		
	COFI 2022	BI 2023	BR2023	BI 2023	BR 2023	BI 2023	BR 2023	
Personnel	0 €	84 700 €	819 €	84 700 €	819 €	535 464 €	60 685 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>					0 €	0	0	Subvention pour charges de service public
						0	0	Autres financements de l'Etat
						0	0	Fiscalité affectée
Fonctionnement	33 068 €	335 345 €	63 364 €	335 345 €	63 364 €	6 600	6 600	Autres financements publics
						528 864	54 085	Recettes propres
Intervention								
						0 €	0 €	Recettes fléchées*
						0	0	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	0 €	122 019 €	0 €	122 019 €	0 €	0	0	Autres financements publics fléchés
						0	0	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	33 068 €	542 064 €	64 183 €	542 064 €	64 183 €	535 464 €	60 685 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)						6 600 €	3 499 €	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 4 - EPSCP
Équilibre financier - Budget Rectificatif 2023 - Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	BI 2023	BR 2023	BI 2023	BR 2023	
D2_Solde budgétaire (déficit) *	7 662 940 €			2 677 395 €	D1_Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	7 656 340 €			2 680 894 €	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>	6 600 €	3 499 €			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
(b1)_Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements					(b2)_Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
(c1)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	966 845 €	1 564 566 €	1 051 645 €	1 114 859 €	(c2)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
(e1)_Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	4 120 930 €	2 330 033 €	3 963 372 €	2 584 811 €	(e2)_Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	12 750 715 €	3 898 097 €	5 015 017 €	6 377 066 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
(I)_Augmentation de la trésorerie	0	2 482 467 €	7 735 698 €	0 €	(II)_Diminution de la trésorerie
(a) <i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>		8 023 301 €	2 666 459 €		(a) <i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
(d) <i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>			5 069 239 €	5 540 834 €	(d) <i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	12 750 715 €	6 377 066 €	12 750 715 €	6 377 066 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre
(1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

SIE : service inter-établissements

TABLEAU 6

Situation patrimoniale - Budget agrégé

BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES			PRODUITS		
	BI 2023	BR 2023		BI 2023	BR 2023
Personnel	76 576 254 €	72 405 636 €	Subventions de l'Etat	67 782 827 €	68 428 694 €
dont charges de pensions civiles*	17 938 754 €	17 998 845 €	Fiscalité affectée	437 898 €	526 629 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 403 682 €	26 281 945 €	Autres subventions	18 819 202 €	11 379 922 €
			Autres produits	18 431 849 €	16 060 430 €
TOTAL DES CHARGES (1)	107 979 936 €	98 687 581 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	105 471 776 €	96 395 674 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0 €	0 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 508 159 €	2 291 906 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	107 979 936 €	98 687 581 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	107 979 936 €	98 687 581 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2023	BR 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	-2 508 159 €	-2 291 906 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 100 000 €	7 100 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-83 303 €	-83 303 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0 €	0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	0 €	0 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-5 600 000 €	-5 600 000 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-1 091 462 €	-875 209 €

TABLEAU 6

Situation patrimoniale - Budget agrégé BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023	BR 2023	RESSOURCES	BI 2023	BR 2023
Insuffisance d'autofinancement	1 091 462 €	875 209 €	Capacité d'autofinancement	0 €	0 €
			Financement de l'actif par l'État	4 892 388 €	886 001 €
Investissements	20 264 209 €	9 107 748 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	10 702 852 €	5 547 801 €
			Autres ressources	166 200 €	209 662 €
Remboursement des dettes financières	0 €	0 €	Augmentation des dettes financières	0 €	0 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	21 355 672 €	9 982 957 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 761 441 €	6 643 463 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	5 594 231 €	3 339 494 €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2023	BR 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-5 594 231 €	-3 339 494 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	2 141 466 €	-5 821 962 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-7 735 698 €	2 482 467 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 537 295 €	15 792 032 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 841 140 €	-17 804 568 €
Niveau final de la TRESORERIE	23 378 435 €	33 596 600 €

* Montant issu du tableau 4 "Equilibre financier"

TABLEAU 6

Situation patrimoniale - Budget principal

BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES			PRODUITS		
	BI 2023	BR 2023		BI 2023	BR 2023
Personnel	76 491 554 €	72 404 817 €	Subventions de l'Etat	67 782 827 €	68 428 694 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	17 938 754 €	17 998 845 €	Fiscalité affectée	437 898 €	526 629 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 068 337 €	26 218 581 €	Autres subventions	18 812 602 €	11 369 824 €
			Autres produits	17 902 985 €	16 006 345 €
TOTAL DES CHARGES (1)	107 559 891 €	98 623 397 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	104 936 312 €	96 331 491 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0 €	0 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 623 578 €	2 291 906 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	107 559 891 €	98 623 397 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	107 559 891 €	98 623 397 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2023	BR 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice bénéfice (3) ou perte (-4)	-2 623 578 €	-2 291 906 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 100 000 €	7 100 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-83 303 €	-83 303 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0 €	0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	0 €	0 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-5 600 000 €	-5 600 000 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-1 206 881 €	-875 209 €

TABLEAU 6

Situation patrimoniale - Budget principal BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023	BR 2023	RESSOURCES	BI 2023	BR 2023
Insuffisance d'autofinancement	1 206 881 €	875 209 €	Capacité d'autofinancement	0 €	0 €
Investissements	20 142 190 €	9 107 748 €	Financement de l'actif par l'État	4 892 388 €	886 001 €
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	10 702 852 €	5 547 801 €
			Autres ressources	166 200 €	209 662 €
Remboursement des dettes financières	0 €	0 €	Augmentation des dettes financières	0 €	0 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	21 349 072 €	9 982 957 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 761 441 €	6 643 463 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	5 587 631 €	3 339 494 €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2023	BR 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-5 587 631 €	-3 339 494 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	2 148 066 €	-5 825 461 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-7 735 698 €	2 485 966 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 303 837 €	15 551 974 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 836 539 €	-17 810 066 €
Niveau final de la TRESORERIE	23 140 377 €	33 362 041 €

* Montant issu du tableau 4 "Equilibre financier"

TABLEAU 6

Situation patrimoniale - Budget Fondation BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES			PRODUITS		
	BI 2023	BR 2023		BI 2023	BR 2023
Personnel	84 700 €	819 €	Subventions de l'Etat	0 €	0 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0 €	0 €	Fiscalité affectée	0 €	0 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	335 345 €	63 364 €	Autres subventions	6 600 €	10 099 €
			Autres produits	528 864 €	54 085 €
TOTAL DES CHARGES (1)	420 045 €	64 183 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	535 464 €	64 183 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	115 419 €	0 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	535 464 €	64 183 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	535 464 €	64 183 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2023	BR 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	115 419 €	0 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0 €	0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	0 €	0 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0 €	0 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	115 419 €	0 €

TABLEAU 6 Situation patrimoniale - Budget Fondation BUDGET RECTIFICATIF 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023	BR 2023	RESSOURCES	BI 2023	BR 2023
Insuffisance d'autofinancement	0 €	0 €	Capacité d'autofinancement	115 419 €	0 €
			Financement de l'actif par l'État	0 €	0 €
Investissements	122 019 €	0 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0 €	0 €
			Autres ressources	0 €	0 €
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières	0 €	0 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	122 019 €	0 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	115 419 €	0 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	6 600 €	0 €

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles
Budget Rectificatif 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération Net	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)=(2)+(3)	(4)	(5)=(4)+(5)	(6)	(7)	(8)=(7)+(8)	(9)	(10)=(9)+(10)	(11)=(1)+(5)+(6)	(12)=(6)+(10)+(11)
Total contrats de recherche	39 767 879 €	8 678 376 €	6 954 001 €	0 €	7 076 794 €	7 076 794 €	8 550 233 €	6 456 444 €	0 €	7 155 934 €	7 155 934 €	25 737 085 €	418 416 €
Total contrats d'enseignement	2 975 062 €	3 338 926 €	2 636 762 €	0 €	225 700 €	225 700 €	3 365 021 €	2 554 984 €	0 €	307 478 €	307 478 €	112 600 €	0 €
Total contrats autres	38 762 746 €	15 284 323 €	8 492 221 €	0 €	10 752 652 €	10 752 652 €	11 159 253 €	7 630 371 €	0 €	9 191 354 €	9 191 354 €	19 517 872 €	2 423 148 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	8 220 238 €	2 623 915 €	1 385 508 €	0 €	524 193 €	524 193 €	2 158 303 €	368 957 €	0 €	1 398 724 €	1 398 724 €	6 310 536 €	142 021 €
Total	89 725 925 €	29 925 540 €	19 468 492 €	0 €	18 579 339 €	18 579 339 €	25 232 810 €	17 010 755 €	0 €	18 053 490 €	18 053 490 €	51 678 093 €	2 983 585 €
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	89 725 925 €	10 892 943 €	9 092 341 €	0 €	6 143 156 €	6 143 156 €	10 815 398 €	9 092 341 €		6 143 156 €	6 143 156 €	51 678 094 €	2 983 586 €
Ss total fonctionnement et intervention		12 106 421 €	7 240 866 €	0 €	5 174 038 €	5 174 038 €	9 896 535 €	6 436 047 €		5 650 874 €	5 650 874 €		
Ss total investissement		6 926 176 €	3 135 285 €	0 €	7 262 145 €	7 262 145 €	4 520 877 €	1 482 368 €		6 259 460 €	6 259 460 €		

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles
Budget Rectificatif 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
Total contrats de recherche	46 738 984 €	2 524 881 €	44 214 103 €	8 232 318 €	11 902 625 €	24 079 161 €
Total contrats d'enseignement	3 330 828 €	330 166 €	3 000 662 €	2 424 530 €	304 132 €	272 000 €
Total contrats autres	75 732 272 €	31 538 434 €	44 193 839 €	12 936 095 €	12 821 031 €	18 436 712 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	8 520 238 €	2 704 000 €	5 816 238 €	1 957 560 €	438 108 €	3 420 571 €
Total	134 322 323 €	37 097 481 €	97 224 842 €	25 550 502 €	25 465 897 €	46 208 443 €

Délibération n° 2023-12-18-3-2-1 du 18 décembre 2023 portant adoption du budget initial 2024 de La Rochelle Université

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 20 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le budget initial 2024 de La Rochelle Université par adoption des tableaux budgétaires n° 1a et b, 2, 4, 6 et 9 annexés à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexes

La Rochelle Université

TABLEAU 1a
Tableau des emplois
BUDGET INITIAL 2024 PRINCIPAL

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (=a+b)	Unité
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement				ETP
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement	716,4	362,7	1 079,1	ETPT

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme

Tableau n°1b (à remplir et transmettre au recteur, et à annexer aux prochaines décisions budgétaires modificatives)
Tableau des emplois présenté par l'établissement cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget

Date : 7/12/2023

BUDGET INITIAL 2024 PRINCIPAL

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
	Permanents	Titulaires	Emplois sous plafond Etat En ETPT	Emplois financés sur ressources propres En ETPT	Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	328,05		328,1
		CDI	4,33		7,3
	Non permanents	CDD	77,58	3	138,0
S/total EC			409,96	63,4	473,4
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATSS	Permanents	Titulaires	235,6		235,6
		CDI	24,83		88,4
	Non permanents	CDD	45,97	63,6	281,7
S/total Biatss			306,40	235,7	605,7
Totaux			716,36	299,3	605,7
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			762 (5)	362,7	1 079,1
					Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget principal
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES					RECETTES		
	Montants AE		Montants CP		Montants		
	BI 2023	BI 2024	BI 2023	BI 2024	BI 2023	BI 2024	
Personnel	76 710 894 €	80 174 709 €	76 710 894 €	80 174 709 €	86 305 563 €	91 965 979 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	17 938 754 €	18 599 264 €	17 938 754 €	18 599 264 €	66 842 121	68 921 050	Subvention pour charges de service public
					587 178	255 981	Autres financements de l'Etat
					467 898	556 067	Fiscalité affectée
Fonctionnement	22 200 876 €	21 093 115 €	23 968 337 €	21 373 576 €	7 035 325	11 581 548	Autres financements publics
					11 373 041	10 651 333	Recettes propres
Intervention							
					26 859 518 €	8 980 835 €	Recettes fléchées*
					4 590 258	1 546 000	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	18 244 812 €	16 305 265 €	20 142 190 €	18 302 640 €	22 152 050	7 141 173	Autres financements publics fléchés
					117 210	293 662	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	117 156 582 €	117 573 089 €	120 821 421 €	119 850 926 €	113 165 081 €	100 946 814 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					7 656 340 €	18 904 112 €	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 4 - EPSCP
Équilibre financier - Budget Initial 2024 - Budget principal

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	BI 2023	BI 2024	BI 2023	BI 2024	
D2_Solde budgétaire (déficit) *	7 662 940 €	18 904 112 €			D1_Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	7 656 340 €				<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>	6 600 €				<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
(b1)_Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements					(b2)_Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
(c1)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	966 845 €	2 663 508 €	1 051 645 €	2 410 309 €	(c2)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
(e1)_Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	4 120 930 €	1 198 509 €	3 963 372 €	1 009 468 €	(e2)_Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme [= D2+b1+c1+e1]	12 750 715 €	22 766 128 €	5 015 017 €	3 419 778 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme [=D1+b2+c2+e2]
(I)_Augmentation de la trésorerie	0	0 €	7 735 698 €	19 346 351 €	(II)_Diminution de la trésorerie
(a)_ dont Abondement de la trésorerie fléchée ***			2 666 459 €	15 719 707 €	(a)_ dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
(d)_ dont Abondement sur la trésorerie non fléchée			5 069 239 €	3 626 644 €	(d)_ dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	12 750 715 €	22 766 128 €	12 750 715 €	22 766 128 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

SIE : service inter-établissements

TABLEAU 6 Situation patrimoniale - Budget principal Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES			PRODUITS		
	BI 2023	BI 2024		BI 2023	BI 2024
Personnel	76 491 554 €	80 074 709 €	Subventions de l'Etat	67 782 827 €	69 324 685 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	17 938 754 €	18 599 264 €	Fiscalité affectée	437 898 €	526 067 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 068 337 €	27 573 576 €	Autres subventions	18 812 602 €	17 328 831 €
			Autres produits	17 902 985 €	16 661 838 €
TOTAL DES CHARGES (1)	107 559 891 €	107 648 286 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	104 936 312 €	103 841 422 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0 €	0 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 623 578 €	3 806 864 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	107 559 891 €	107 648 286 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	107 559 891 €	107 648 286 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2023	BI 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-2 623 578 €	-3 806 864 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 100 000 €	6 200 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-83 303 €	-83 303 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0 €	0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	0 €	0 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-5 600 000 €	-4 600 000 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-1 206 881 €	-2 290 167 €

TABLEAU 6 Situation patrimoniale - Budget principal Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023	BI 2024	RESSOURCES	BI 2023	BI 2024
Insuffisance d'autofinancement	1 206 881 €	2 290 167 €	Capacité d'autofinancement	0 €	0 €
Investissements	20 142 190 €	18 302 640 €	Financement de l'actif par l'État	4 892 388 €	3 784 332 €
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	10 702 852 €	10 393 017 €
			Autres ressources	166 200 €	154 886 €
Remboursement des dettes financières	0 €	0 €	Augmentation des dettes financières	0 €	0 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	21 349 072 €	20 592 807 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 761 441 €	14 332 235 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	5 587 631 €	6 260 572 €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2023	BI 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-5 587 631 €	-6 260 572 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	2 148 066 €	13 085 779 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-7 735 698 €	-19 346 351 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 303 837 €	9 291 402 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 836 539 €	-4 724 288 €
Niveau final de la TRESORERIE	23 140 377 €	14 015 690 €

* Montant issu du tableau 4 "Equilibre financier"

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération Net	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogram mées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogram més en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)+(6)	(13)=(3)+(6)-(11)
Total contrats de recherche	33 688 657 €	8 651 183 €	7 951 572 €		11 519 683 €	11 519 683 €	8 320 345 €	7 539 515 €		11 907 138 €	11 907 138 €	14 217 405 €	24 602 €
Total contrats d'enseignement	134 400 €	21 800 €	21 800 €		45 400 €	45 400 €	21 800 €	21 800 €		45 400 €	45 400 €	67 200 €	0 €
Total contrats autres	29 806 571 €	13 940 298 €	10 238 301 €		7 749 231 €	7 749 231 €	9 783 732 €	7 815 386 €		9 090 647 €	9 090 647 €	11 819 039 €	1 081 498 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	7 420 238 €	2 005 136 €	1 109 701 €		3 848 964 €	3 848 964 €	1 877 171 €	967 680 €		3 657 357 €	3 657 357 €	2 461 572 €	333 628 €
Total	71 049 865 €	24 618 417 €	19 321 374 €		23 163 278 €	23 163 278 €	20 003 048 €	16 344 381 €		24 700 542 €	24 700 542 €	28 565 216 €	1 439 728 €
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel		8 085 611 €	7 381 090 €		9 295 978 €	9 295 978 €	8 085 611 €	7 381 090 €		9 295 978 €	9 295 978 €		
Ss total fonctionnement et intervention	71 049 865 €	7 573 938 €	5 003 134 €		4 593 459 €	4 593 459 €	6 128 469 €	4 678 603 €		4 744 082 €	4 744 082 €	28 565 213 €	1 439 728 €
Ss total investissement		8 958 868 €	6 937 150 €		9 273 840 €	9 273 840 €	5 788 969 €	4 284 688 €		10 660 482 €	10 660 482 €		

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération (1)	Prélèvement sur la trésorerie (14)	Financements extérieurs			
			Montant (15)=(1)-(14)	Encaissements au titre des années antérieures (16)	Encaissements pour l'année n (17)	Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
Total contrats de recherche	36 713 020 €	413 480 €	36 299 540 €	12 228 753 €	4 817 883 €	19 252 904 €
Total contrats d'enseignement	1 680 000 €	0 €	1 680 000 €	1 408 000 €	192 000 €	80 000 €
Total contrats autres	63 374 053 €	29 469 352 €	33 904 700 €	15 467 988 €	4 650 066 €	13 786 646 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	8 120 238 €	2 704 000 €	5 416 238 €	1 997 560 €	2 453 560 €	965 119 €
Total	109 887 311 €	32 586 832 €	77 300 479 €	31 102 301 €	12 113 509 €	34 084 669 €

Délibération n° 2023-12-18-3-2-2 du 18 décembre 2023 portant adoption du budget initial 2024 de la Fondation La Rochelle Université

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 719-12,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnelle (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de la Fondation La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 20 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions,

APPROUVE le budget initial 2024 de la Fondation La Rochelle Université par adoption des tableaux budgétaires n° 1a et b, 2, 4, 6 et 9 annexés à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexes

TABLEAU 1a
Tableau des emplois
BUDGET INITIAL 2024 FONDATION

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT				
	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (=a+b)	Unité
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement				ETP
Autorisation d'emplois rémunérés par l'établissement		1,5	1,5	ETPT

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme

Tableau n°1b (à remplir et transmettre au recteur, et à annexer aux prochaines décisions budgétaires modificatives)
Tableau des emplois présenté par l'établissement cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget
BUDGET INITIAL 2024 FONDATION

Date : 7/12/2023

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global	
			En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois					
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires			-
			CDI			-
		Non permanents	CDD			-
S/total EC			-	-	-	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-	
BIATSS	Nature des emplois					
	Permanents	Titulaires			-	
		CDI			-	
		Non permanents	CDD		1,5	1,5
S/total Biatss			-	1,5	1,5	
Totaux			-	1,50	1,5	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			761			
					Plafond global des emplois voté par le CA	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau n°1b (à remplir et transmettre au recteur, et à annexer aux prochaines décisions budgétaires modificatives)
Tableau des emplois présenté par l'établissement cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget
BUDGET INITIAL 2024 FONDATION

Date : 7/12/2023

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		-
		CDI		-
	Non permanents	CDD		-
		S/total EC	-	-
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIATSS	Permanents	Titulaires		-
		CDI		-
	Non permanents	CDD	1,5	1,5
		S/total Biatss	-	1,5
Totaux		-	1,50	1,5
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		761		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en
 Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget Fondation
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						RECETTES		
	Montants			Montants		Montants		
	AE			CP				
	BI 2023	BR2023	BI 2024	BI 2023	BI 2024	BI 2023	BI 2024	
Personnel	84 700 €	819 €	122 019 €	84 700 €	122 019 €	535 464 €	539 064 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>					0 €	0	0	Subvention pour charges de service public
						0	0	Autres financements de l'Etat
						0	0	Fiscalité affectée
Fonctionnement	335 345 €	63 364 €	332 345 €	335 345 €	332 345 €	6 600	6 600	Autres financements publics
						528 864	532 464	Recettes propres
Intervention								
						0 €	0 €	Recettes fléchées*
						0	0	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	122 019 €	0 €	84 700 €	122 019 €	84 700 €	0	0	Autres financements publics fléchés
						0	0	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	542 064 €	64 183 €	539 064 €	542 064 €	539 064 €	535 464 €	539 064 €	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)						6 600 €		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 4 - EPSCP
Équilibre financier - Budget Initial 2024 - Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
	BI 2024	BI 2024	
D2_Solde budgétaire (déficit) *	0 €	0 €	D1_Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
(b1)_Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements			(b2)_Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
(c1)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	0 €	0 €	(c2)_Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
(e1)_Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	5 391 €	5 391 €	(e2)_Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	5 391 €	5 391 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
(I)_Augmentation de la trésorerie	0 €	0 €	(II)_Diminution de la trésorerie
(a)_dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	0 €	0 €	(a)_dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
(d)_dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	0 €	0 €	(d)_dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	5 391 €	5 391 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

SAIC : service d'activités industrielles et commerciales

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

SIE : service inter-établissements

TABLEAU 6 Situation patrimoniale - Budget fondation Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

	CHARGES		PRODUITS	
	BI 2023	BI 2024	BI 2023	BI 2024
Personnel	84 700 €	122 019 €	Subventions de l'Etat	0 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0 €	0 €	Fiscalité affectée	0 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	335 345 €	332 345 €	Autres subventions	6 600 €
			Autres produits	528 864 €
TOTAL DES CHARGES (1)	420 045 €	454 364 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	535 464 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	115 419 €	84 700 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	535 464 €	539 064 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	535 464 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2023	BI 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	115 419 €	84 700 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0 €	0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	0 €	0 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0 €	0 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	115 419 €	84 700 €

TABLEAU 6 Situation patrimoniale - Budget fondation Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023	BI 2024	RESSOURCES	BI 2023	BI 2024
Insuffisance d'autofinancement	0 €	0 €	Capacité d'autofinancement	115 419 €	84 700 €
Investissements	122 019 €	84 700 €	Financement de l'actif par l'État	0 €	0 €
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0 €	0 €
			Autres ressources	0 €	0 €
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières	0 €	0 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	122 019 €	84 700 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	115 419 €	84 700 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	6 600 €	0 €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2023	BI 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-6 600 €	0 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-6 600 €	0 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	0 €	0 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	233 458 €	240 058 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 600 €	5 499 €
Niveau final de la TRESORERIE	238 058 €	234 559 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération Net	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogram mées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogram més en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(13)+(6)	(13)=(3)+(6)+(8)-(11)
Total contrats de recherche	33 688 657 €	8 651 183 €	7 951 572 €		11 519 683 €	11 519 683 €	8 320 345 €	7 539 515 €		11 907 138 €	11 907 138 €	14 217 405 €	24 602 €
Total contrats d'enseignement	134 400 €	21 800 €	21 800 €		45 400 €	45 400 €	21 800 €	21 800 €		45 400 €	45 400 €	67 200 €	0 €
Total contrats autres	29 806 571 €	13 940 298 €	10 238 301 €		7 749 231 €	7 749 231 €	9 783 732 €	7 815 386 €		9 090 647 €	9 090 647 €	11 819 039 €	1 081 498 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	7 420 238 €	2 005 136 €	1 109 701 €		3 848 964 €	3 848 964 €	1 877 171 €	967 680 €		3 657 357 €	3 657 357 €	2 461 572 €	333 628 €
Total	71 049 865 €	24 618 417 €	19 321 374 €		23 163 278 €	23 163 278 €	20 003 048 €	16 344 381 €		24 700 542 €	24 700 542 €	28 565 216 €	1 439 728 €
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel		8 085 611 €	7 381 090 €		9 295 978 €	9 295 978 €	8 085 611 €	7 381 090 €		9 295 978 €	9 295 978 €		
Ss total fonctionnement et intervention	71 049 865 €	7 573 938 €	5 003 134 €		4 593 459 €	4 593 459 €	6 128 469 €	4 678 603 €		4 744 082 €	4 744 082 €	28 565 213 €	1 439 728 €
Ss total investissement		8 958 868 €	6 937 150 €		9 273 840 €	9 273 840 €	5 788 969 €	4 284 688 €		10 660 482 €	10 660 482 €		

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles
Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération (1)	Prélèvement sur la trésorerie (14)	Financements extérieurs			
			Montant (15)=(1)-(14)	Encaissements au titre des années antérieures (16)	Encaissements pour l'année n (17)	Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
Total contrats de recherche	36 713 020 €	413 480 €	36 299 540 €	12 228 753 €	4 817 883 €	19 252 904 €
Total contrats d'enseignement	1 680 000 €	0 €	1 680 000 €	1 408 000 €	192 000 €	80 000 €
Total contrats autres	63 374 053 €	29 469 352 €	33 904 700 €	15 467 988 €	4 650 066 €	13 786 646 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	8 120 238 €	2 704 000 €	5 416 238 €	1 997 560 €	2 453 560 €	965 119 €
Total	109 887 311 €	32 586 832 €	77 300 479 €	31 102 301 €	12 113 509 €	34 084 669 €

Délibération n° 2023-12-18-3-3 du 18 décembre 2023 relative à l'attribution d'un soutien financier octroyé par le Département de la Charente Maritime à Madame Céline Albert, ancienne doctorante de La Rochelle Université, lauréate du prix *Homeward Bound* 2023

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-06-05-8-1 du 5 juin 2023 approuvant la convention cadre de partenariat 2023-2027 entre La Rochelle Université et le Conseil départemental de la Charente-Maritime,
Vu la délibération n° 2023-09-18-8-1 du 18 septembre 2023 relative à la signature de la convention d'application relative au soutien départemental à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2023-2024,
Vu la convention cadre de partenariat 2023-2027 signée entre La Rochelle Université et le Conseil départemental de la Charente-Maritime,
Vu la convention d'application relative au soutien départemental à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2023-2024 signée entre La Rochelle Université et le Conseil départemental de la Charente-Maritime, notamment son article 3-1 b),
Considérant l'excellence du parcours académique de Madame Céline Albert récompensée par le prix *Homeward Bound* 2023 qui contribue au rayonnement de La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (23 voix),

APPROUVE le versement d'un soutien financier de 6 000 euros, octroyé par le Conseil départemental de Charente Maritime, à Madame Céline Albert, ancienne doctorante de La Rochelle Université, lauréate du prix *Homeward Bound* 2023.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-12-18-5-1 relative à l'approbation de la modification de la convention-cadre de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu l'arrêté du 13 mai 2020 portant approbation d'une convention de coordination territoriale,
Vu les statuts de La Rochelle université,
Vu la délibération n° 2019-12-16-3-1-1 du 16 décembre 2019 portant approbation de la convention de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine,
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 14 janvier 2020,
Vu l'avis de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le projet de convention-cadre modifiée de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (21 voix),

APPROUVE ET AUTORISE la signature de la convention-cadre modifiée de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine. Ce document est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-12-18-5-2 du 18 décembre 2023 relative au rapport d'activité 2022 de La Rochelle Université

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le projet de rapport d'activité 2022 de La Rochelle Université présenté en séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (22 voix),

APPROUVE le rapport d'activité 2022 de la Rochelle Université tel que présenté en séance. Ce document est consultable sur le site internet de l'université ainsi qu'auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-12-18-6-1 du 18 décembre 2023 modifiant la délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025,
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 7 novembre 2023,
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 décembre 2023,
Considérant les moyens d'enseignement dont dispose l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (22 voix),

Article 1 :

ADOpte les capacités d'accueil suivantes pour l'accès en Bachelor universitaire de technologie à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2024-2025 :

Structure	Niveau	Mention	Parcours	Capacités 2024 Totales/Parcoursup
IUT	BUT 1	Génie biologique	Biologie médicale et biotechnologies	65/58
		Génie biologique	Sciences de l'aliment et biotechnologie	39/34
		Génie civil - Construction durable	Travaux Bâtiment - Travaux Publics - Réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments - Bureaux d'études conception	112/104
		Informatique	Réalisation d'applications : conception, développement, validation - Administration, gestion et exploitation de données	91/87
		Réseaux et télécommunications	Cybersécurité	42/38
		Techniques de commercialisation	Marketing digital, e-business et entrepreneuriat - Business international : achat et vente - Business développement et management de la relation client	164/160

Article 2 :

L'annexe de la délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025 de La Rochelle Université est modifiée et complétée en conséquence. Cette dernière délibération donnera lieu à une nouvelle publication dans sa version modifiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités
d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025**

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-6-1 du 18 décembre 2023 modifiant la délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 novembre 2023,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 décembre 2023,
Considérant les moyens d'enseignement dont dispose La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (22 voix),

ADOpte les capacités d'accueil suivantes pour l'accès en premier cycle à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2024-2025, annexées à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

Structure	Niveau	Mention	Parcours	Capacités 2024
Direction de l'orientation et de l'insertion	DU	Pareo		30
Pôle licences collégium	CMI	Génie civil - Coursus Master en Ingénierie		20
		Géographie et aménagement - Coursus Master en Ingénierie		10
		Informatique - Coursus Master en Ingénierie		20
		Mathématiques		10
		Physique, chimie - Coursus Master en Ingénierie		15
		Sciences de la Terre - Coursus Master en Ingénierie		10
		Sciences de la vie - Coursus Master en Ingénierie		0
		Sciences pour la santé - Coursus Master en Ingénierie		0
	CPGE	ECG - Mathématiques appliquées + ESH		48
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-coréen	70
		Langues étrangères appliquées	Anglais-chinois	105
		Langues étrangères appliquées	Anglais-espagnol-portugais	140
		Langues étrangères appliquées	Anglais-indonésien	35
		Double licence – Droit / LEA	Anglais-coréen	10
		Double licence – Droit / LEA	Anglais-chinois	10
		Double licence – Droit / LEA	Anglais-espagnol-portugais	10
		Double licence – Droit / Histoire		16
		Lettres		100
		Droit		247
		Gestion		200
		Génie civil		65
		Informatique		125
		Mathématiques		40
		Physique, chimie		40
		Sciences de la Terre		33
		Sciences de la vie		155
		Sciences pour la santé		80
		LAS - Sciences de la vie		20
		LAS - Sciences pour la santé		20
		Double licence - Géographie et aménagement / Histoire		11
		Double licence - Histoire / Géographie et aménagement		18
		Géographie et aménagement		38
	Histoire		105	
IUT	BUT 1	Génie biologique	Biologie médicale et biotechnologies	65/58
		Génie biologique	Sciences de l'aliment et biotechnologie	39/34
		Génie civil - Construction durable	Travaux Bâtiment - Travaux Publics - Réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments - Bureaux d'études conception	112/104
		Informatique	Réalisation d'applications : conception, développement, validation - Administration, gestion et exploitation de données	91/87
		Réseaux et télécommunications	Cybersécurité	42/38
Techniques de commercialisation	Marketing digital, e-business et entrepreneuriat - Business international : achat et vente - Business développement et management de la relation client	164/160		

Délibération n° 2023-12-18-7-1 du 18 décembre 2023 relative à l'approbation des conventions d'usage et de service relative à la solution logicielle Pégase

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu la convention d'usage de la solution Pégase du 28 novembre 2023 entre La Rochelle Université et l'association Cocktail,

Vu la convention mode de service Pégase du 23 novembre 2023 entre La Rochelle Université et l'association Cocktail,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (21 voix),

APPROUVE les conventions d'usage et de service relatives au déploiement de la solution logicielle *Pégase* au sein de La Rochelle Université. Ces documents sont consultables auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-12-18-8-1 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université

Séance du 18 décembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu le code de la commande publique,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la propriété intellectuelle,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6332-1 et suivants,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 14 avril 2003 pris en application de l'article R. 719-90 du code de l'éducation,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec n voix pour, n voix contre, n abstentions ou à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : ACCORDS OU CONVENTIONS

Le conseil d'administration délègue à la présidente ou au président de l'université sa compétence pour approuver les accords et conventions, y compris en matière de tarifs, dans les domaines suivants :

1° Accords de confidentialité

> Accords de confidentialité concernant tout type de domaine (recherche et hors recherche).

2° Association EU-CONEXA

> Conventions relatives à l'association internationale sans but lucratif EU-CONEXA.

3° Auxiliaire de justice

> Conventions de prestation de service conclues avec tout auxiliaire de justice.

4° Baux ou locations d'immeubles

> Location d'immeubles dans les conditions fixées par l'article R. 719-90 du code de l'éducation et, le cas échéant, son arrêté d'application.

5° Culture et diffusion scientifique

> Achat de prestations de services culturels à des associations pour le compte de La Rochelle Université,

> Réalisation d'actions culturelles conjointes entre La Rochelle Université et tout partenaire extérieur.

6° Formation, enseignement, validation des acquis de l'expérience, reprise d'études, diplôme d'accès aux études universitaires

> Cotutelle de thèse entre La Rochelle Université et une université française ou étrangère,

> Échanges d'étudiantes et d'étudiants avec d'autres établissements d'enseignement supérieur,

> Accords inter-institutionnels ERASMUS,

> Partenariat pour l'inscription d'élèves des classes préparatoires aux grandes écoles à La Rochelle Université,

> Partenariat pour l'inscription d'étudiantes et étudiants d'autres établissements d'enseignement supérieur à La Rochelle Université,

> Partenariat pour l'inscription d'étudiantes et étudiants de La Rochelle Université dans d'autres établissements d'enseignement supérieur,

- > Partenariat avec ou sans financement établi entre La Rochelle Université et tout type d'entité dans le cadre de formations dispensées par La Rochelle Université,
- > Conventions de financement en faveur de La Rochelle Université établie à la suite d'un appel à projets ou appel d'offre, notamment en matière de formation, enseignement ou tout autre sujet lié à la vie étudiante,
- > Conventions d'agrément de La Rochelle Université en tant que centre d'examen pour les certifications et diplômes de langues étrangères,
- > Des droits des usagères et usagers en alternance,
- > Réalisation d'actions de formation continue par La Rochelle Université pour le compte de tiers,
- > Réalisation de formations, pour La Rochelle Université, par des entreprises, associations, ou organismes,
- > Réalisation conjointe de formations spécifiques entre La Rochelle Université et tout établissement ou organisme extérieur,
- > Accueil de personnes en formation continue à La Rochelle Université,
- > Accueil de personnes en reprise d'études,
- > Préparation à un diplôme d'accès aux études universitaires,
- > Réalisation de validation des acquis de l'expérience par La Rochelle Université à la demande de toute entreprise, organisme ou de particuliers,
- > Réalisation d'une partie de la prestation de validation des acquis de l'expérience par toute entreprise ou organisme pour le compte de La Rochelle Université,
- > Réalisation d'actions de validation des acquis de l'expérience par La Rochelle Université, à la demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements, de l'État ou autres partenaires.

7° Marchés publics

- > Marchés publics et leurs avenants éventuels dont le seuil par opération est inférieur à 2 millions d'euros,
- > Avenant technique et sans incidence financière aux marchés publics dont le seuil par opération est supérieur ou égal à 2 millions d'euros,
- > Remise des pénalités sur marchés,
- > Conventions d'adhésion à tout groupement de commandes constitué conformément au code de la commande publique avec d'autres pouvoirs adjudicateurs,
- > Conventions de groupement subséquente ainsi que leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, la nature, le mode de passation ou le montant du ou des marchés publics qui en découlent.

8° Occupation du domaine public et mise à disposition de locaux, de matériels, d'équipements ou de ressources documentaires

- > Occupation du domaine public de l'université,
- > Mise à disposition ponctuelle, annuelle ou pluriannuelle à des tiers, excepté pour la mise à disposition de locaux aux usagères et usagers du service public de l'enseignement supérieur,
- > Hébergement à La Rochelle Université de personnalités extérieures,
- > Utilisation ou emprunt par La Rochelle Université, ou dépôt auprès de La Rochelle Université, de matériels, d'équipements et de ressources documentaires appartenant à des tiers,
- > Mise à disposition ponctuelle, annuelle ou pluriannuelle de locaux à titre gracieux au profit de La Rochelle Université ;

- > Prêt de matériel informatique aux usagères et usagers de La Rochelle Université.

9° Propriété intellectuelle

- > Accords et conventions relatifs aux cessions de droits ;
- > Accord de copropriété et/ou de valorisation économique et/ou scientifique de résultats de la recherche avec des tiers.

10° Recherche et valorisation

- > Coopération scientifique,
- > Collaboration de recherche,
- > Conventions relatives au doctorat (encadrement de thèse, codirection, cotutelle, activités complémentaires des doctorants, bourses ou demi-bourses de thèse),
- > Valorisation de la recherche,
- > Concours scientifique,
- > Fourniture de moyens de fonctionnement à des entreprises ou à des personnes physiques valorisant les résultats de la recherche,
- > Concession de licence : autorisation d'exploitation d'un brevet, d'un savoir-faire, d'un logiciel,
- > Cession d'un brevet, d'un savoir-faire, d'un logiciel,
- > Transfert de technologie à l'étranger,
- > Prestations de services réalisées par La Rochelle Université et/ou commanditée par La Rochelle Université,
- > Contrats européens,
- > Conventions suite à des appels à projets et des appels d'offres en matière de recherche.

11° Ressources humaines

- > Contrats de travail,
- > Mise à disposition de personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants,
- > Échanges d'enseignants-chercheurs et d'enseignants,
- > Délégations d'enseignants-chercheurs,
- > Formation à destination du personnel de La Rochelle Université,
- > Recrutement de personnels contractuels dans les conditions fixées par la Charte des contractuels,
- > Accueil de chercheurs invités, de personnalités, de conférenciers et de collaborateurs bénévoles,
- > Actions de santé en faveur des personnels.

12° Stages

- > Stages des étudiantes et étudiants de La Rochelle Université en France ou à l'étranger, obligatoires ou non-obligatoires,
- > Accueil d'étudiantes et étudiants stagiaires venant de France ou de l'étranger,
- > Accueil de stagiaires non-étudiants, notamment les stagiaires lycéens et les demandeurs d'emploi,
- > Stages de tutorat des étudiantes et étudiants de La Rochelle Université réalisés à La Rochelle Université.

13° Subventions ou attributions de crédits

- > Conventions attributives de subventions de l'université à des organismes tiers ;
- > Conventions attributives de crédits versés à l'université par toute personne morale ou physique.

14° Système d'information

- > Conventions permettant le raccordement de La Rochelle Université au réseau Internet haut débit (dont RENATER),
- > Conventions permettant l'accessibilité du réseau Internet haut débit (dont RENATER) aux partenaires de La Rochelle Université ;
- > Conventions relatives à l'usage, la gestion et l'exploitation du système d'information, notamment des infrastructures, du matériel, du parc et des logiciels.

15° Vie étudiante

- > Conventions et plus généralement toute action en faveur des usagères et usagers de l'université en matière de logement, santé, d'aide sociale et de vie étudiante,
- > Conventions relatives au bénéfice de bourses à destination des usagères et usagers de La Rochelle Université,
- > Conventions de financement de tous types d'actions en faveur des étudiants entre La Rochelle Université et toute autre entité,
- > Conventions relatives à l'organisation ou au fonctionnement du service de santé universitaire,
- > Conventions relatives à l'accueil d'étudiants inscrits dans d'autres établissements.

Article 2 : SUBVENTIONS OU ATTRIBUTIONS DE PRIX

Le conseil d'administration délègue à la présidente ou au président de l'université sa compétence pour :

- > prendre les décisions attributives de subventions lorsqu'elles ne sont pas soumises à l'obligation de conclure une convention ;
- > les attributions de prix d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 000 euros TTC.

Article 3 : DONNS ET LEGS

Le conseil d'administration délègue à la présidente ou au président de l'université sa compétence pour accepter, dans les conditions prévues par le code général de la propriété des personnes publiques, les dons et legs qui sont faits à l'université.

Article 4 : REMISES GRACIEUSES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES

Le conseil d'administration délègue à la présidente ou au président de l'université sa compétence pour accorder directement, après avis de l'agent comptable :

- > une remise gracieuse partielle ou totale des créances de l'université dont le solde est inférieur à 1 500 euros,
- > l'admission en non-valeur des créances de l'université dont le solde est inférieur à 5 000 euros.

Sont exclues du champ de la délégation les dettes concernant l'agent comptable.

Article 5 : ACTIONS EN JUSTICE

Le conseil d'administration délègue à la présidente ou au président de l'Université sa compétence pour engager toute action en justice.

Article 6 : TARIFS HORS ACCORDS ET CONVENTIONS

Le conseil d'administration délègue à la présidente ou au président de l'université sa compétence pour fixer, sous réserve de vérifier au préalable l'équilibre prévisionnel de l'opération :

- > les tarifs des objets, publications et prestations proposés à la vente, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 000 euros HT, à l'exception de ceux correspondant à la mise en œuvre des missions d'enseignement et de recherche de l'Université ;
- > les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été.

Article 7 : DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Le conseil d'administration délègue à la présidente ou au président de l'université sa compétence pour adopter les décisions modificatives du budget initial en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles, dans la limite d'un montant de 10 % de ce budget initial.

Article 8 : SORTIES D'INVENTAIRE

Le conseil d'administration délègue à la présidente ou au président de l'université sa compétence pour approuver les sorties d'inventaire de biens dont la valeur résiduelle n'excède pas 30 000 euros.

Article 9 : ABROGATION

La présente délégation de pouvoir abroge et remplace les délégations suivantes :

- > la délibération n° 2009-06-16-6-2 du 16 juin 2019 portant délégation de compétence au président,
- > la délibération modifiée n° 2009-12-14-2-1 du 14 décembre 2009 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président,
- > la délibération n° 2010-02-01-2-2 du 1^{er} février 2010 portant délégation de compétence au président de l'université en matière de contrats de cession de droits,
- > la délibération n° 2013-06-24-5-2 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour approuver des conventions (réseau internet haut débit RENATER),
- > la délibération n° 2015-07-06-2-2 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour approuver les conventions d'adhésion à un groupement de commandes,
- > la délibération n° 2017-03-27-3-5 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,
- > la délibération n° 2021-06-14-3-2 du 14 juin 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président en matière d'approbation de conventions relatives aux actions de santé en faveur des personnels et des étudiantes et étudiants de l'université,
- > la délibération n° 2021-12-13-4-4 du 13 décembre 2021 portant délégation de compétence au président pour accorder la remise gracieuse ou l'admission en non-valeurs de créances de l'université,
- > la délibération n° 2022-06-13-3-2 du 13 juin 2022 portant approbation de la convention Calcium,
- > la délibération n° 2022-09-19-4-1 du 19 septembre 2022 portant délégation de compétence du conseil d'administration au président de l'université pour approuver les conventions attributives de fonds versés à l'université par des tiers,
- > la délibération n° 2022-10-17-3-2 du 19 septembre 2022 portant délégation de compétence du conseil d'administration au président de l'université pour approuver les

conventions d'agrément de La Rochelle Université en tant que centre d'examen pour les certifications et diplômes de langues,

- > la délibération n° 2023-10-20-8-1 du 20 octobre 2023 relative à l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention de participation financière entre le CFA de La Rochelle Université et le CROUS relative à la participation aux frais de restauration des apprentis de La Rochelle Université et à la délégation de compétences au président de l'Université pour approuver les contrats, conventions et tous types de prestation de service relatifs à la mise en œuvre de l'alternance et des droits des étudiants en alternance ainsi qu'en faveur des usagers en matière de logement, d'aide sociale et de vie étudiante.

Fait à La Rochelle, le 18 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés

Arrêté n°2023-683 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Management des systèmes d'information, parcours Conseil en management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Management des systèmes d'information, parcours Conseil en management des systèmes d'information est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > Jean-François Berthevas, Maître de conférences, spécialiste en systèmes d'information, Président de jury
- > Guillaume Delalieux, Professeur des universités, spécialiste en stratégie
- > Mouna Sahib, Cheffe de projet Senior en systèmes d'information

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-685 du 15 décembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
AYMARD	STEPHANE	DIRECTEUR	RELATIONS INTERNATIONALES	CRB10	CD 17 23 24	DR HONORIS CAUSA
BESSE	DOMINIQUE	RESPONSABLE	POLE AUDIOVISUEL	CRB01	DSI	AUDIOVISUEL
BOUCHEGNIES	MARIE	COORDINATRICE INSTITUTIONNELLE	EU CONEXUS	CRB10	CD 17 23 24	BOURSE MASTER LUDI CONEXUS
BOUCHEGNIES	MARIE	COORDINATRICE INSTITUTIONNELLE	EU CONEXUS	CRB10	CD 17 23 24	PROJETS RECH EUROPEENS EU CONEXUS
BOUCHEGNIES	MARIE	COORDINATRICE INSTITUTIONNELLE	EU CONEXUS	CRB10	CD 17 23 24	CONCOURS THINK SMART CREATE GREEN
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT SCENARIOS PEDAGOGIQUES
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT SALLE DEVELOPPEMENT MOBILE
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT GB LABSTATION
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	IUT	CRB14	CFA IUT	-
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	IUT	CRB14	C PRO IUT	-
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GB TUNNELS RATS
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT RT SCENARIOS PEDAGOGIQUES
CADHILAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT INFO SALLE MOBILE
CARBUCCIA	MATTHIEU	RAF	DIDEV	CRB04	P.F.C	-
CARBUCCIA	MATTHIEU	RAF	DIDEV	CRB14	-	-
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT SCENARIOS PEDAGOGIQUES
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT SALLE DEVELOPPEMENT MOBILE
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT GB LABSTATION
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB14	C PRO IUT	-

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB14	CFA IUT	-
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERS AL	PPI 2024 IUT GB TUNNELS RATS
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERS AL	PPI 2024 IUT RT SCENARIOS PEDAGOGIQUES
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERS AL	PPI 2024 IUT INFO SALLE MOBILE
CLUCHAGUE	JULIEN	CHARGE DE PROJET	SMART CAMPUS	CRB10	COMP	DU TRANSFERES
COSTEDOAT	LUC	DIRECTEUR	PATRIMOINE ET LOGISTIQUE	CRB10	COMP	PERFORMANCE ENERGITIQUE
COURTADON	AMANDINE	DIRECTRICE	DIRECTION DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION	CRB10	CD 17 23 24	PROMOTION DES MASTERS
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM MACS
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM MICROSCOPES POLARISANTS
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM BANC POMPE A CHALEUR
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM BANC CHAUDIERE GAZ
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM BANC POMPE A CHALEUR
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM MICROSCOPES POLARISANTS
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM BANC CHAUDIERE GAZ
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT SCENARIOS PEDAGOGIQUES
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT SALLE DEVELOPPEMENT MOBILE
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB01	PPI	2024 IUT GB LABSTATION
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB14	CFA IUT	-
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB14	C PRO IUT	-

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT GB TUNNELS RATS
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT RT SCENARIOS PEDAGOGIQUES
DESAYVRE	SANDRINE	SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB14	CFA TRANSVERSAL	PPI 2024 IUT INFO SALLE MOBILE
DUBAN	THOMAS	CHEF DE PROJET	DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	CRB01	TRANSVERSAL	SMART CAMPUS
GENOT	PASCAL	DIRECTEUR	ÉTUDES ET VIE UNIVERSITAIRE	CRB10	CD 17 23 24	PLAN HF UNIVERSITE
GENOT	PASCAL	DIRECTEUR	ÉTUDES ET VIE UNIVERSITAIRE	CRB10	CD 17 23 24	SOUTIEN SOCIAL
GOBIN	MARIE-CHRISTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB01	PPI	2024 LUDI BANC CHAUDIERE BOIS
GOBIN	MARIE-CHRISTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB10	CDA	2024 LUDI BANC CHAUDIERE BOIS
GOBIN	MARIE-CHRISTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	CAMPUSIN NOV	-
GOUIN	MICHAEL	DIRECTEUR	CAMPUSINNOV	CRB10	CD 17 23 24	JPEUX PAS JENTREPRENDS
GOUIN	MICHAEL	DIRECTEUR	CAMPUSINNOV	CRB10	CD 17 23 24	CORDEES ENTREPRENARIAT
GOUIN	MICHAEL	DIRECTEUR	CAMPUSINNOV	CRB12	CAMPUSIN NOV	
GROS DE BELER	SOLENE	DIRECTRICE	MAISON DE L'ÉTUDIANT / ESPACE CULTURE	CRB10	CD 17 23 24	JOURNEES FETE DE LA SCIENCE
GUILLEMET	KEVIN	DIRECTEUR	DIDEV	CRB14	-	-
HAMAMI	AMEUR	ENSEIGNANT CHERCHEUR	GÉNIE CIVIL – POLE COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM BANC POMPE A CHALEUR
HAMAMI	AMEUR	ENSEIGNANT CHERCHEUR	GÉNIE CIVIL – POLE COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM BANC CHAUDIERE GAZ
HAMAMI	AMEUR	ENSEIGNANT CHERCHEUR	GÉNIE CIVIL – POLE COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM BANC POMPE A CHALEUR
HAMAMI	AMEUR	ENSEIGNANT CHERCHEUR	GÉNIE CIVIL – POLE COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM BANC CHAUDIERE GAZ
KASZEWSKI	CHRISTIAN	DIRECTEUR ADJOINT ADMINISTRATIF ET FINANCIER	DIDEV	CRB14	-	-

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
LE GOC	PHILIPPE	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICE ADJOINT	MISSIONS	CRB10	COMP	DU TRANSFERES
LE GOC	PHILIPPE	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICE ADJOINT	MISSIONS	CRB10	COMP	INFORMATIQUE NIORT
LE GOC	PHILIPPE	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICE ADJOINT	MISSIONS	CRB14	-	-
MANSON	STÉPHANE	VICE PRÉSIDENT	FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE	CRB10	COMP	INFORMATIQUE NIORT
MATHE	VIVIEN	DIRECTEUR	DÉPARTEMENT SCIENCES DE LA TERRE	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM MICROSCOPES POLARISANTS
MATHE	VIVIEN	DIRECTEUR	DÉPARTEMENT SCIENCES DE LA TERRE	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM MICROSCOPES POLARISANTS
PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE ÉQUIPE EXÉCUTION FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	CAMPUSIN NOV	-
PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE ÉQUIPE EXÉCUTION FINANCIÈRE	LUDI	CRB10	CDA	2024 LUDI BANC CHAUDIERE BOIS
PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE ÉQUIPE EXÉCUTION FINANCIÈRE	LUDI	CRB01	PPI	2024 LUDI BANC CHAUDIERE BOIS
RAHMAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM MICROSCOPES POLARISANTS
RAHMAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM BANC POMPE A CHALEUR
RAHMAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM MACS
RAHMAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM BANC CHAUDIERE GAZ
RAHMAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM BANC POMPE A CHALEUR
RAHMAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM MICROSCOPES POLARISANTS
RAHAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM BANC CHAUDIERE GAZ
REVEREAU	JANICK	ASSISTANTE DE DIRECTION – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – REFERENTE COMMUNICATION	CELLULE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE COLLEGIUM	CRB10	CD 17 23 24	CONCOURS FAITES DE LA SCIENCE
SALAVILLE	NADEGE	RESPONSABLE SERVICE PILOTAGE FINANCIER	LUDI	CRB01	PPI	2024 LUDI BANC CHAUDIERE BOIS

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
SALAVILLE	NADEGE	RESPONSABLE SERVICE PILOTAGE FINANCIER	LUDI	CRB10	CDA	2024 LUDI BANC CHAUDIERE BOIS
SAMPEDRO	JULIEN	VICE-PRÉSIDENT	HANDICAP	CRB10	CD 17 23 24	SOUTIEN AU SPORT
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM MICROSCOPES POLARISANTS
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM BANC POMPE A CHALEUR
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM BANC POMPE A CHALEUR
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM BANC CHAUDIERE GAZ
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB01	PPI	2024 COLLEGIUM MACS
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM MICROSCOPES POLARISANTS
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB10	CDA	2024 COLLEGIUM BANC CHAUDIERE GAZ

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-696 du 22 décembre 2023 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
AMMAR-BOUDJELAL	FARID	DIRECTEUR ADJOINT	IUT	CRB10	PARTENARI AT CAN	CAN LP IUT
AMMAR-BOUDJELAL	FARID	DIRECTEUR ADJOINT	IUT	CRB14	CFA IUT	BUT INFO
DAVID	PASCALE	CHEFFE DE DÉPARTEMENT	IUT TC	CRB14	CFA IUT	BUT TC
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM OPB
DE VIRON	OLIVIER	DIRECTEUR	PÔLE LICENCES COLLEGIUM	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM PHOTO
DIDELOT	SANDRINE	CHEFFE DE DÉPARTEMENT	IUT GB	CRB14	CFA IUT	BUT GB
DIDELOT	SANDRINE	CHEFFE DE DÉPARTEMENT	IUT GB	CRB14	CFA IUT	BUT IFRIA
GENDRON	FABIEN	CHEF DE DEPARTEMENT	IUT GC-CD	CRB14	CFA IUT	BUT GCCD
GENDRON	FABIEN	CHEF DE DEPARTEMENT	IUT GC-CD	CRB14	CFA IUT	BUT GCCD LP BEC
GENDRON	FABIEN	CHEF DE DEPARTEMENT	IUT GC-CD	CRB14	CFA IUT	BUT IFRB
RAHMAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM OPB
RAHMAMNI	DJIMILA	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE	LICENCES COLLEGIUM	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM PHOTO
SANNIER	FREDERIC	ENSEIGNANT CHERCHEUR	BIOTECHNOLOGIE	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM OPB
Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
SUIRE	CYRILLE	ENSEIGNANT CHERCHEUR	IUT INFORMATIQUE	CRB10	PARTENARI AT CAN	CAN LP IUT

Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM OPB
ZAHZAH	MERIEM	RESPONSABLE BUDGET & FINANCES	POLE LICENCES COLLEGIUM	CRB04	PFC	DU COLLEGIUM PHOTO

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 décembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté de l'IUT

Arrêté n° 2023-715 du 22 décembre 2023 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 719-80,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2023-372 du 2 octobre 2023 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature

Délégation de signature est donnée aux agentes et agents reportés dans le tableau annexé au présent arrêté pour signer au nom de la directrice de l'Institut universitaire de technologie les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de La Rochelle Université, en ce qui concerne les affaires intéressant l'Institut universitaire de technologie.

Pour chaque délégataire, la délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité ou les entités budgétaires renseignées dans le tableau annexé au présent arrêté, et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 – Fonctionnement (hors mission) et équipement

La présente délégation de signature concerne :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- > la constatation du service fait,
- > la facturation de prestations externes,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

Article 3 – Missions

a) Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zones dites « à risque » déconseillées par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur :

- > les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zones dites « à risque » identifiées par le Ministère des Affaires Étrangères,
- > les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- > les états de frais de déplacements,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b) Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou le directeur général des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de trois semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 4

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2024 et abroge l'arrêté n° 2023-372 du 2 octobre 2023 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.

Article 5 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 décembre 2023.

La directrice de l'IUT
Béatrice Chéry

Annexe

Délégations de signature financière – Institut universitaire de technologie						
Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
AMMAR-BOUDJELAL	FARID	DIRECTEUR ADJOINT – CHEF DU DÉPARTEMENT INFORMATIQUE	IUT	CRB09	INFO	-
AMMAR-BOUDJELAL	FARID	DIRECTEUR ADJOINT – CHEF DU DÉPARTEMENT INFORMATIQUE	IUT	CRB09	SIGE	-
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	IUT	CRB09	-	-
DAVID	PASCALE	CHEFFE DU DÉPARTEMENT IUT TC	IUT	CRB09	TC	-
DESAYVRE	SANDRINE	RESPONSABLE SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB09	-	-
DIDELOT	SANDRINE	CHEFFE DU DÉPARTEMENT IUT GB	IUT	CRB09	GB	-
GENDRON	FABIEN	DIRECTEUR ADJOINT – CHEF DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB09	GC CD	-
MESURE	SÉBASTIEN	ADMINISTRATEUR PROVISOIRE- CHEF DÉPARTEMENT RetT	IUT	CRB09	R et T	R et T

